

Liberté Égalité Fraternité



LES WEBINAIRES DES RETRAITES DE L'ÉTAT



Mardi 10 décembre 2024 de 10h à 11h30

PARTIR À LA RÉTRAITE

INTERVENANTS

Emmanuelle HUET, Evane ROMAGNÉ, Emmanuel TROTTIER et Sylvie RICHARD responsable de la communication du SRE



Service des retraites de l'État (SRE)

Objectifs et plan du webinaire

Objectifs:



Vous présenter :

Les différents services numériques à votre disposition

Les étapes à suivre pour bien préparer votre départ

 Les démarches pour faire votre demande de retraite et l'accompagnement du SRE

Service des retraites de l'État (SRE)





Au sommaire :

Éléments de contexte

- \rightarrow La réforme des retraites 2023
- \rightarrow Le rôle des différents interlocuteurs
- \rightarrow Les outils et services numériques à votre disposition

Entre 50 et 60 ans

 \rightarrow Vérifier son Compte Individuel Retraite (CIR) et demander sa correction en cas d'erreur

2-3 ans avant votre retraite

 \rightarrow Estimer sa retraite en autonomie ou par un accompagnement du SRE

▼ 6 mois avant la retraite

 \rightarrow Déposer et suivre son dossier

Une fois à la retraite

- → Le paiement de la pension, les documents associés...
- \rightarrow Reprendre une activité
- \rightarrow Contacter le SRE



Service des retraites de l'État (SRE)





Éléments de contexte / La réforme des retraites 2023

La réforme des retraites 2023

^{*} L'âge légal passe progressivement de 62 à 64 ans (génération 01/01/1968)

 La durée d'assurance tous régimes passe progressivement de 163 à 172 trimestres (génération 01/01/1964)

Ouverture du dispositif de retraite progressive pour les agents de la fonction publique

* Création de nouveaux droits à la retraite, sous conditions, en cas de reprise d'activité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

 \bigcirc

Éléments de contexte / Le rôle des différents interlocuteurs







Éléments de contexte / Les outils et services numériques à votre disposition

Les outils vous permettent de disposer de services immédiats, fiables et sécurisés, en complète autonomie





retraitesdeletat.gouv.fr

Pour télécharger vos bulletins de paye et de pension

Pour voir votre carrière et vos données personnelles

Pour demander la mise à jour de votre compte individuel de retraite (CIR)

Pour simuler votre retraite

Pour demander une retraite progressive (non abordée dans le webinaire)

Pour demander votre retraite de la fonction publique de l'État (FPE) et du régime additionnel (RAFP)

Pour poser vos questions et réclamations par messagerie

Pour obtenir un relevé de carrière, une estimation inter-régimes

Pour simuler vos droits tous régimes

Pour demander votre retraite à l'ensemble de vos régimes d'affiliation **Pour toutes vos questions** sur le droit des retraites, les procédures, de votre situation d'actif à retraité

Depuis juillet 2024, vous disposez d'une messagerie sécurisée présente dans votre compte ENSAP pour échanger par courriel avec nos services





Entre 50 et 60 ans 0 Solliciter un 0 accompagnement 0 personnalisé **Estimer** Vérifier votre votre retraite Compte en autonomie individuel Retraite (CIR) 0 dh111



ENSAP : vérification des données de son compte individuel retraite





ENSAP : vérification des données de son compte individuel retraite

REPUBLIQUE PRANCAISE And And And And And And And And And And	Demilie nie i jaz : 34/6/2018					
Accueil	Préparer r	na retrai	te			
	 Accódez ici aux informations Rour define un bloc, climan au 	de votre compte individe or - Modifier mes inform	el de retraite			103
Mon profil	ten ten tent, optim t					E
MES DOCUMENTS	Canda			Pourquoi est ce imi	portant de mettre à jour	Le
Ma rémunération	Grade			mon compte indivi long de ma carrière	duel de retraite tout au	
Mes doc. employeur	INSPECTEUR PRINCIP 9EME ECHELON	AL DES FINANCES	PUBLIQUES	Les données mises à jour service Un compte complet pourra me p	et au calcul de ma future estuaite, envertire d'accider à la simulation,	Pé
MA RETRAITE	Dute d'effet			Fonctionnaires : vos question	a lea plus fréquentes	-
🗈 Préparer ma retraite	En savoir plus -			Milleim yos question les a	da historia	
Simuler ma retraite						Pé
Demander ma retraite	Carrière « Modif Récapitule les services valable	ier mes informations rs pour la retraite accomp	plis dans la fonction	n publique (Etat, hospitalière i	ou territoriale).	
	DIRECTION GENER	ALE DES FINAN	CES PUBLIQU	JES	Civil Live	Pé
	Situation Activité	Taux d'activité 100%	Détachement Non	Surcetisation Non	Sédentaire ou actil Sédentaire	
	DIRECTION GENER	ALE DES FINAN	CES PUBLIQU	JES	Civil Titulaire	S
	Situation Activité	Taux d'activité 100%	Ditschement Non	Surceitation Non	Sédentaire ou actif Sédentaire	II : En
	E.N.A. Du 01/11/1990 au 31/10/1991				Civil Titulaire	Di
	Situation Activité	Taux d'activité 100%	Détachement Oui	Surcetisation. Non	Sidentaire ou actif Sódentaire	36

Voir les 1 autres 🗸					
Enfants					
.es avantages liés à votre (ou vos) enfant (s in savoir ~) sont appréciés au moment du départ à l	a retraite.			
	Ouvre droit à bonification NON	Handicap d'au moins 80% (si concerné) NON			
Vériode d'éducation ou de prise en charge Depuis le 26/01/2001	Date de naissance 26/01/2001	Autre parent -			
	Ouvre droit à bonification NON	Handicap d'au moins 80% (si concerné) NON			
Vériode d'éducation ou de prise en charge Depuis le 29/01/2003	Date de naissance 29/01/2003	Autre parent			
	Ouvre droit à bonification NON	Handicap d'au moins 80% (si concerné) NON			
Vériode d'éducation ou de prise en charge Depuis le 25/07/2009	Date de naissance 25/07/2009	Autre parent			

Service national

Il s'agit du service militaire obligatoire mentionné dans l'état signalétique et des services militaires.

n savoir plus ×

u 01/06/1995 au 19/07/1995 ervice national non effectué durant la carrière



ENSAP : vérification des données de son compte individuel retraite

Thèmes non présents dans votre compte Si vous êtes concerné(e) par l'un des thèmes suivants, vous pouvez en demander la correction. Modifier mes informations Bonification(s) Les bonifications sont des trimestres supplémentaires qui viennent s'ajouter aux années de services effectifs afin d'augmenter le montant de la pension. En savoir plus V Service national Modifier mes informations Il s'agit du service militaire obligatoire mentionné dans l'état signalétique et des services militaires. En savoir plus 🗸 Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) Modifier mes informations Bonification attribuée, sous forme de points d'indice, aux fonctionnaires occupant des emplois particuliers. En savoir plus Handicap Modifier mes informations L'incapacité permanente au moins égale à 50%, ou pour les périodes situées avant le 1er janvier 2016, la qualité de travailleur handicapé au sens de l'article L 5213-1 du code du travail, peuvent ouvrir droit (sous conditions de durée d'assurance et de durée cotisée avec handicap) à un départ avant l'âge légal et à une majoration de pension. Période(s) rachetée(s) Modifier mes informations Il s'agit du rachat des années d'études postérieures au baccalauréat dans la limite de 12 trimestres. Pension militaire ou solde de réforme Modifier mes informations En tant qu'ancien militaire radié des cadres de l'armée vous bénéficiez, après votre départ à la retraite. d'une pension militaire de retraite rémunérant l'ensemble de vos services militaires. En savoir plus 🗸

Certains éléments n'ont pas été renseignés dans votre compte, vérifiez bien qu'il n'y a pas eu d'oubli, si tel est le cas demandez la correction en joignant les justificatifs



Civil

Titulaire



ENSAP : demande de correction des données de son compte individuel retraite

La correction de vos données dépend soit du Service des retraites de l'État via « modifier mes informations », soit de votre employeur via votre service des ressources humaines.



Cliquer sur « Modifier mes informations »





Récapitule les services valables pour la retraite accomplis dans la fonction publique (État, hospitalière ou territoriale).

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Du 16/04/1979 au 02/04/2002

Situation	Taux d'activité	Détachement	Surcotisation	Sédentaire ou actif
Activité	100%	Non	Non	Sédentaire



ENSAP : demande de correction des données de son compte individuel retraite × Ma demande de correction de compte 1 Prévision 2 Correction Je souhaite modifier ou compléter mon compte individuel de retraite. Je vais désormais demander la correction des rubriques de mon compte. Chaque rubrique (déroulement de carrière, service national, NBI, enfants......) doit faire l'objet d'une demande de correction distincte. 2) Cocher la case Dans tous les cas, j'ai bien compris que la production de pièce(s) justificative(s) est correspondant à votre indispensable à la mise à jour de mon compte. Attention : la demande de correction ne peut pas s'appliquer au grade et aux situation au regard de votre activités relevant d'autres régimes. date de départ à la retraite En savoir plus ~ souhaitée J'envisage mon départ en retraite dans (obligatoire) MOINS DE 12 MOIS (ou 18 mois si je suis agent de l'éducation nationale) PLUS DE 12 MOIS (ou 18 mois si je suis agent de l'éducation nationale) (\bullet) 3) « Valider » Valider Annuler

Annuler

Valider







ENSAP : demande de correction des données de son compte individuel retraite

La mention « Modifier mes informations» n'est pas présente :



La demande de correction est à faire auprès de **votre employeur** via votre **service des ressources humaines** comme indiqué dans votre espace ensap.gouv.fr

Préparer ma retraite

Accédez ici aux informations de votre compte individuel de retraite Pour corriger un thème, cliquez sur « Modifier mes informations ». Si vous n'avez pas accès à « Modifier mes informations », contactez votre service de gestion des ressources humaines.

Pour les corrections qui concernent une période relevant d'un autre régime de retraite rapprochez-vous de ce régime pour demander la mise à jour souhaitée.

Les coordonnées de tous vos régimes de retraite sont disponibles dans votre espace personnel sur le site info-retraite.fr dans « Ma carrière » puis « Mes régimes de retraite »



Vos questions



 \bigcirc

Des questions ?





ENSAP : estimer sa retraite de la Fonction Publique de l'État en autonomie





2-3 ans avant votre départ à la retraite

ENSAP : estimer sa retraite de la Fonction Publique de l'État en autonomie



18

ENSAP : estimer sa retraite de la Fonction Publique de l'État en autonomie





ENSAP : estimer sa retraite de la Fonction Publique d'État en autonomie



Attention : le simulateur ne permet pas de calculer sa retraite pour :

- un départ anticipé pour carrière longue, pour handicap, pour invalidité,
- de prolonger sa carrière au-delà de 3 ans après la limite d'âge ou dans le cadre d'une disponibilité, d'une rupture conventionnelle ou d'une retraite progressive
 - NB : La majoration pour enfants n'est calculée et intégrée que si les droits sont ouverts

2-3 ans avant votre départ à la retraite



12

RÉPUBLIQUE

 \bigcirc

info-retraite.fr : estimer ses retraites en autonomie

Pour obtenir une estimation globale de l'ensemble de vos retraites et pensions **le simulateur M@rel** est à votre disposition dans votre espace personnel sur le site **info-retraite.fr**

		Rechercher une info	rmation	Q (D la retraite	Mon compte retraite
* 0	Mon profil	Ma carrière	Mon estimation retraite	Mes démarches	Mes paiements retraite	Mon épargne
	uniación rectaite				ALLOIDOC	1000000
Ce service directemen retraite.	vous permet de simuler vo t à votre estimation retraite	otre retraite à tout âge, à pa e, vérifier les informations s	artir des données connues de vos sur votre situation et simuler plusie	régimes. Vous pouvez accé eurs possibilités de départ à	éder > Quel s la à la retra > Quel s retraite ? > J'ai co avant 21	sera mon âge de dé; ite ? sera le montant de m ommencé à travailler ans
Ce service directemen retraite.	vous permet de simuler vo t à votre estimation retraité	otre retraite à tout âge, à pa e, vérifier les informations s	artir des données connues de vos sur votre situation et simuler plusie	régimes. Vous pouvez accé eurs possibilités de départ à	éder > Quel s la à la retra > Quel s retraite ? > J'ai co avant 21	sera mon âge de déj ite ? sera le montant de m ommencé à travailler ans



2-3 ans avant votre départ à la retraite

info-retraite.fr : estimer ses retraites en autonomie

Il est possible de réaliser une estimation de sa retraite progressive sur le site info-retraite.fr

Le simulateur de retraite progressive est disponible en bas de page à l'issue d'une simulation personnalisée du simulateur M@rel





Solliciter un accompagnement personnalisé

A partir de 55 ans ou à moins de 7 ans de la date d'ouverture des droits si départ anticipé ou à moins de 2 ans de la retraite à jouissance immédiate pour les militaires.



Suivant votre situation



Rendez-vous fixé dans les 3 mois

Un questionnaire adapté

EIR réalisé soit par téléphone soit par mail

- Invalidité potentielle ou handicap
- Disponibilité avec reprise d'activité dans la fonction publique
- Militaires
- Agent finissant sa carrière en détachement
- Recul de limite d'âge, prolongation d'activité, maintien en fonction
- Départs au titre de l'amiante
- Départs anticipés Carrière longue, ...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EIR instantané

Rendez-vous fixé dans les 7 jours

Une fiche de renseignement

EIR réalisé par téléphone

Les projections sont envoyées par mail

- Rupture conventionnelle
- Disponibilité sans reprise d'activité

Vos questions



 \bigcirc









En cas de départ au titre de services actifs, du handicap, de parent de 3 enfants ou de parent d'un enfant invalide :

• votre demande de départ anticipé pour un de ces motifs devra être déposée sur l'ENSAP, 6 mois avant la date de départ souhaitée ;

• pour tous vos autres régimes, votre demande devra être effectuée sur le site info-retraite.fr 6 mois avant l'âge légal de départ de votre génération



Vous avez réalisé votre carrière uniquement dans la fonction publique ? Effectuez votre demande de

départ en ligne directement dans votre espace personnel ENSAP







Le dépôt de la demande en ligne sur le site info-retraite.fr



Avant d'utiliser le service "Demander ma retraite", il est indispensable de vérifier les informations sur votre carrière.

> Vous pouvez le faire en consultant la rubrique "Ma carrière" sur votre compte retraite.

Demander ma retraite progressive 会

Le service "Demander ma retraite

progressive" transmet votre demande à

La demande doit être effectuée au plus

tous vos régimes en une seule fois.

tôt 5 mois avant la date souhaitée.



Le dépôt de la demande en ligne sur le site info-retraite.fr

A l'issue de votre demande sur le site info-retraite fr vous recevrez :

2

un accusé réception du dépôt de votre demande de départ à la retraite

Portail Info-retraite

Bonjour,

Le 31/05/2023, vous avez transmis votre demande de retraite (n°DRL6915) auprès de :

- SRE (Fonctionnaire État, magistrat, militaire)

Elle sera prise en charge par votre régime de retraite qui, si besoin, prendra contact avec vous.

Concernant le SRE (service des retraites de l'Etat), il faut poursuivre la demande sur votre espace numérique personnel de l'agent public - ENSAP

Pour télécharger le récapitulatif de votre demande ou suivre l'avancée de votre dossier, rendezvous sur votre compte retraite.

À bientôt sur www.info-retraite.fr, le site de vos régimes de retraite.

Ce courriel vous est envoyé automatiquement par l'Union Retraite afin d'accuser réception de votre demande et nous permettre d'améliarer le service via une enquête de satisfaction. Veuillet ne pas utiliser la fonction « répondre à l'expéditeur ». Vos données à caractère personnel sont traitées dans le strict respect du règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 général sur la protection des données (RGPD). Vous disposer par conséquent de droits sur vos données tels que l'accès et la rectification de vos données ; vous pouver aussi vous opposer à être contacté dans le cadre de nos enquêtes de satisfaction en cliquant sur ce lien : https://www.info-retraite.fr/portail-services/user/infor

Pour disposer d'une information complète sur le traitement de vos données à caractère personnel par l'Union Retraite, veuillez prendre connaissance de notre politique de protection des données : https://www.info-retraite.fr/portail-info/sites /PortailInformationnel/home/donnees-personnelles.html.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue dobtenir ou de tenter dobtenir des avantages indus (art 313-1, 313-3, 433-19,441-1 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'un avertissement ou d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale, sauf en cas de bonne foi de la personne concernée.

un courriel vous dirigeant vers votre espace ENSAP pour finaliser votre demande de retraite de la FPE

FINANCES PUBLIQUES

Suivi de votre demande de départ à la retraite initiée sur le portail info-retraite.fr

Mme

Vous avez initié une demande de retraite sur le portail info-retraite.

Concernant le régime des retraites de l'État, vous devez poursuivre votre demande en ligne dans votre espace numérique sécurisé (ENSAP)

Cette procédure vous permettra de finaliser votre demande

Cliquez sur le lion ci-dessous :

Aller sur https://agentpublic.ia.dgfip/web/accueilnone

Lors de cette procédure, soyez attentif(ve) aux éléments suivants :

· vérifiez votre date de départ à la retraite · vous souhaitez un départ anticipé, vérifiez que le motif de départ sélectionné correspond à votre choix.

Nous vous remercions de votre confiance.

La Direction générale des Finances publiques

Veuillez ne pas répondre à cet e-mail. Les messages recus à cette adresse ne sont pas lus et ne recoivent donc aucune réponse.

Recommandations

Pour votre sécurité

· Ne répondez jamais à un courriel vous demandant votre numéro de carte bancaire

• Assurez-vous bien de l'adresse de notre site internet (URL) qui doit toujours débuter par : https://ensap.gouv.fr

Retrouvez la DGFIP sur Twitter (@dgfip-officiel) et sur Facebook : Direction générale des Finances publiques ENSAP.GOUV/FRIEST UN SITE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

Le dépôt de la demande en ligne sur le site ensap.gouv.fr

A l'issue de votre demande de départ sur info-retraite.fr, un événement est affiché dès le lendemain dans votre tableau de bord ENSAP

Mon tableau de bord

Bienvenue dans votre espace sécurisé

Événements

Poursuivre votre demande de départ à la retraite initiée sur le portail info-retraite.fr

Vous avez initié votre demande de retraite sur le portail info-retraite.fr. Poursuivez votre demande dans votre compte ENSAP. Accueil

Mon profil

MES DOCUMENTS

Ma rémunération

Ma pension

MA RETRAITE

Préparer ma retraite

Simuler ma retraite

Demander ma retraite

Cliquez sur ce bloc pour ouvrir la page contenant l'accès au service « Demander ma retraite » pour finaliser votre demande de retraite de l'État



Le dépôt de la demande en ligne sur le site ensap.gouv.fr

Demander ma retraite

Remplissez le formulaire de demande de retraite en 6 étapes

Avant-propos



IMPORTANT

Effectuez votre demande de départ sur info-retraite

Effectuez d'abord votre demande de départ :

• sur le site Info Retraite d' (1)

et poursuivez-la ici en 6 étapes. Consultez notre vidéo ∅

(1) Attention : en cas de départ anticipé au titre de services actifs, du handicap, de parent de 3 enfants ou de parent d'un enfant invalide, cette étape préalable sur le site info-retraite ne vous concerne pas. La demande devra être faite sur ce site 6 mois avant l'atteinte de l'âge légal de départ à la retraite de votre génération.

En savoir plus en cas de départ anticipé @

Nouveauté

Simplification de vos démarches : certains employeurs publics ont supprimé la demande de radiation des cadres. Si vous relevez de l'un d'entre eux 🕑, vous n'avez plus de demande de radiation des cadres à lui transmettre à l'issue du dépôt de votre demande de départ.

Préparez vos pièces justificatives

Pour toute pièce justificative manquante, le service des retraites de l'État (SRE) vous contactera via votre messagerie sécurisée &. À défaut de réponse de votre part, le SRE ne sera pas en mesure de traiter votre demande.

Avant de démarrer, consultez la liste des pièces sur le site des retraites de l'État; @

Lisez attentivement les informations de la première étape de la demande de départ.

Si vous vous interrogez sur certains points lors du déroulement de votre demande, vous pouvez aussi consulter la FAQ Retraite.

Attention : si vous cessez toute activité sur votre espace connecté pendant plus de 30 minutes, votre session sera automatiquement fermée pour des raisons de sécurité. Vous devrez alors reprendre la totalité de vos saisies. Il est donc important de préparer toutes les pièces justificatives nécessaires, relatives aux enfants ou à un éventuel départ au titre du handicap.



Prendre le temps de lire les informations avant de commencer votre demande.

Une **vidéo** présentant les étapes de la demande est à votre disposition ainsi que la **liste des pièces justificatives** à joindre à votre demande.



Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier



La demande de départ comporte 6 étapes



Astuce : Pensez à renseigner comme adresse principale dans votre profil ENSAP une adresse électronique privée accessible en permanence.

A défaut, si vous quittez votre service avant votre date de radiation des cadres, vous n'aurez plus accès à votre boîte professionnelle, de même lorsque vous serez retraité.



La demande de radiation des cadres :

2 RÉPUBLIQUE FRANCAISE Liberté Égalité Fraternite

Direction générale des Finances publiques SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT

Demande de retraite de l'État Demande de radiation des cadres

Nom et prénom Nom Usage Date de naissance Nº sécurité sociale		
Nom Usage Date de naissance Nº sécurité sociale		
Date de naissance Nº sécurité sociale		
Nº sécurité sociale		
Coordonnána		
Coordonnees		
Adresse		
Commune		
Code postal		
Pays	in the second	
Tél. de contact	And and an other distances	
Courriel de contact		
Situation administrative		
Administration Employeur	Ministère de l'Agricultur	e
Grade	Name and Address of the International Control	
Demande de départ		
Date de départ		
Motif de départ	Départ à l'âge légal de sédentaire ou en qualit	la retraite ou au-delà en qualité d'actif ou de é de militaire
ait à :	Le :	Signature :
Ar par vo	dressez cette demande de ie hiérarchique, à votre ad	départ à la retraite, ministration gestionnaire
-	vioistration)	TIMBRE (réservé à l'administration)
TIMBRE (réservé à l'adr	received CIVITy	
TIMBRE (réservé à l'adr	and a doing	
TIMBRE (réservé à l'adr		
	pinistration)	TIMBRE (réservé à l'administration)

Pièce jointe au mail de validation : la demande de radiation des cadres préremplie, est à imprimer par Vos soins et à remettre datée et signée à votre employeur ou à votre service RH

Ce documents PDF est également accessible dans le suivi de la demande, disponible au plus tôt le lendemain de la demande de départ

Depuis 2022 la demande de radiation des cadres n'est plus proposée aux agents des administrations entrant dans le champ d'application de la simplification de la demande de départ.

Les administrations concernées sont listées au lien suivant :

https://retraitesdeletat.gouv.fr/actif/je-demande-mar etraite/informations-utiles

En conséquence, l'étape de radiation des cadres Peut ne pas être présente dans le suivi de votre demande de départ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

Le suivi de la demande de départ sur le site ensap.gouv.fr





Le suivi de la demande de départ sur le site ensap.gouv.fr

Suivre ma demande



A chaque étape du dossier de votre demande, un événement sera affiché sur votre page d'accueil dans votre tableau de bord et un courriel vous sera adressé (sauf pour la dernière étape qui sera uniquement affichée dans le suivi de votre demande)

> Un clic sur cet évènement spécifique permet d'ouvrir directement le document PDF

Les étapes à venir sont indiquées avec les échéances minimum et maximum.





Ma pension

 \bigcirc

Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

Sur votre espace personnel ENSAP

Dernière étape : la mise à disposition du titre de pension

Vous serez informé(e) par courriel ainsi que par une notification dans votre tableau de bord de la mise à disposition de votre titre de pension

Pour y accéder il est impératif de compléter la déclaration de situation au regard du cumul et du détachement, une fois cette étape validée il vous sera possible de consulter votre titre.

Vous êtes nouvellement pensionné(e). Vous pourrez accéder à votre titre de pension après avoir complété cette déclaration, avec les éléments d'informations dont vous disposez.

Pour plus d'informations, consultez notre site retraitesdeletat.gouv.fr

Une fois cette déclaration validée , vous pourrez accéder à votre titre de pension.

Le paiement de votre pension se fera automatiquement selon le calendrier en vigueur

Calendrier disponible sur le site retraitesdeletat.gouv.fr

>Onglet Retraité/Le paiement de ma retraite/Les dates de paiement



Le processus de départ à la retraite / Déposer et suivre votre dossier

Le suivi de la demande de départ sur le site info-retraite.fr

Le suivi de vos demandes de retraites auprès des différents régimes (sous réserve qu'une demande de départ ait été réalisée dans le site info-retraite.fr) est disponible dans votre espace personnel du site info-retraite.fr :





Le suivi de la demande de départ sur le site info-retraite.fr



Il est possible d'avoir une vue d'ensemble du suivi des traitements de votre demande de départ auprès de vos différents régimes.

Rappel : Pour toute demande d'information sur le suivi de votre demande par un régime en particulier, il convient de vous rapprocher du régime concerné.

Les conseillers retraites du Service des Retraites de l'État ne sont en mesure de vous informer qu'au sujet de votre demande de départ « SRE »

Demande de retraite





Le processus de départ à la retraite / Le report de la demande de départ



Informez votre employeur.

Vous devez obtenir son accord (établissement d'un nouvel arrêté de radiation des cadres) Si une **demande** est en cours auprès d'**autres régimes** de retraite il est impératif de les informer et d'obtenir leur accord

Contacter le SRE pour informer le service en charge du traitement de votre demande de votre décision



modification de la demande en cours

annulation de la demande en cours et nécessitera de refaire une demande sur le site ensap.gouv.fr

Vos questions



 \bigcirc

Des questions ?





Le paiement de la pension et les documents associés



Tout changement de situation, comme la modification de vos coordonnées bancaires, est à signaler via la messagerie sécurisée de votre espace personnel ENSAP.





Focus sur une situation particulière : la reprise d'activité

Vous pouvez souhaiter reprendre une activité maintenant ou plus tard.

Une déclaration est à effectuer si vous reprenez une activité après votre admission à la retraite.

Si vous percevez des revenus d'activité versés par des organismes du secteur privé comme du secteur public ou provenant d'une activité non salariée, vous devez déclarer votre activité à votre centre de retraites dont l'adresse figure sur la lettre accompagnant votre titre de pension ainsi que sur vos bulletins de pension.

Les règles de cumul d'activité applicables

Vous pouvez cumuler intégralement votre pension de l'Etat et une rémunération d'activité dans les trois cas suivants :

- vous avez atteint l'âge légal de départ à la retraite des sédentaires de votre génération, vous justifiez d'une durée d'assurance vous permettant de bénéficier d'une retraite de fonctionnaire à taux plein (sans décote) et vous avez liquidé tous vos droits à pension auprès de toutes les caisses auxquelles vous avez été affilié (régimes français et étrangers);
- vous avez dépassé l'âge de 67 ans et vous avez liquidé tous vos droits à pension auprès de toutes les caisses auxquelles vous avez été affilié (régimes français et étrangers).
- vous êtes titulaire d'une pension de retraite pour invalidité.

Dans toute autre situation, le cumul de votre pension et d'un revenu est limité et le paiement de votre pension pourra alors être suspendu partiellement ou en totalité si vous dépassez cette limite :

- vous continuerez à percevoir intégralement votre pension si vos revenus bruts d'activité sont inférieurs par année civile au tiers de votre pension brute plus un forfait de 7 950,07 euros (au 1er janvier 2024);
- si vos revenus bruts d'activité sont supérieurs à ce plafond, seul l'excédent est déduit de votre pension. Si cet excédent est supérieur au montant de votre pension, son paiement est alors suspendu en totalité.

Vous devez signaler votre reprise d'activité via votre messagerie sécurisée accessible depuis votre espace personnel ENSAP

Un simulateur de calcul de cumul pension/rémunération est à votre disposition en bas de la page Retraité/La reprise d'activité/le cumul emploi et retraite





Accompagnement du SRE

🕀 Consulter le site ENSAP

Accès à mon espace

Professionnels





Contacter le SRE / Quelle que soit ma situation : je suis accompagné(e)



Vos questions



 \bigcirc





Le SRE vous souhaite un départ à la retraite en toute tranquillité.





BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE!

